

NUMERO SPECIAL

L'alternance...tout se joue maintenant !

Vous êtes actuellement à la recherche d'une orientation ou d'une formation pour la rentrée prochaine ?

Parmi vos réflexions, avez-vous songé à l'alternance ?

La Mission Locale Intercommunale de Rambouillet vous informe et met en place des actions pour vous guider dans vos choix d'alternance.



L'ALTERNANCE : INFOS ESSENTIELLES POUR SE REPERER !

En alternance, centre de formation et entreprise sont indissociables : la formation dispensée en situation de travail au sein d'une entreprise est associée à une formation théorique adaptée en centre de formation. Ce type de formation permet d'acquérir diplômes et qualifications, de tous niveaux (CAP, BEP, Bac pro, BTS, etc.), tout en ayant déjà un pied dans le monde du travail. Le rythme des cours est très différent de celui des cursus traditionnels.



La formation en alternance concerne deux types de contrats de travail particuliers : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.



Contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail, conclu entre un employeur et un jeune salarié (entre 16 et 25 ans), dont la durée varie de 1 à 3 ans, selon le titre ou le diplôme préparé.

L'apprenti partage son temps entre des périodes d'enseignement théorique au sein d'un CFA (Centre de Formation d'Apprentis), où il est suivi par un formateur, et une entreprise, où il est guidé par un maître d'apprentissage qui lui transmet son savoir. L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge.

Age de l'apprenti	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Moins de 18 ans	25% du SMIC soit 341,25€	37% du SMIC soit 505,05€	53% du SMIC soit 723,45€
De 18 à 20 ans	41% du SMIC soit 559,65€	49% du SMIC soit 668,85€	65% du SMIC soit 887,25€
21 ans et plus	53% du SMIC soit 723,45€	61% du SMIC soit 832,65€	78% du SMIC soit 1 064,70€

Principaux avantages pour l'employeur :

- > Recruter un **salarié motivé** en bénéficiant de **conditions avantageuses** (exonération totale ou partielle des cotisations, crédit d'impôts, etc.),
- > Assurer une **transmission des savoir-faire** et former l'apprenti aux méthodes de l'entreprise.

Principaux avantages pour l'apprenti :

- > Obtenir un **diplôme** tout en valorisant une **expérience professionnelle**,
- > Etre **accompagné** par un maître d'apprentissage qui **facilite l'intégration** dans l'entreprise.

Le contrat de professionnalisation a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification professionnelle ou en complément de leur formation initiale, l'acquisition en alternance d'une qualification, reconnue par l'Etat et/ou la branche professionnelle, qui favorise l'accès au métier souhaité. Le contrat de professionnalisation peut être à durée déterminée (CDD), pour une durée de 6 à 12 mois (peut s'étendre à 24 mois en fonction de la spécificité des publics ou de la nature de la formation) ou à durée indéterminée (CDI).

Age	< Bac pro	> ou = Bac pro
Moins de 21 ans	55% du SMIC soit 750,75€	65% du SMIC soit 887,25€
21 ans et plus	70% du SMIC soit 955,50€	80% du SMIC soit 1 092€

Principaux avantages pour l'employeur :

- > Recruter un **salarié motivé** en bénéficiant de **conditions avantageuses** (exonération des cotisations de sécurité sociale, coût de la formation pris en charge par l'OPCA, etc.),
- > Former de **futurs collaborateurs** aux besoins de l'entreprise.

Principaux avantages pour le jeune salarié :

- > Acquérir une **qualification reconnue** en situation de travail en étant rémunéré et quel que soit le niveau de formation initial,
- > Bénéficier d'une offre de **formation adaptée** à son niveau et à ses besoins.

NOS ATELIERS

Mars à juin, période essentielle pour l'alternance... ...faites votre programme !

La Mission Locale vous accueille en continu chaque mercredi après-midi, de 14h à 16h30. Consultez nos ateliers thématiques pour préparer dès aujourd'hui votre programme personnalisé en fonction de vos besoins.

❖ A la découverte des métiers qui recrutent !

En présence de CFA et établissements de notre territoire, venez découvrir les secteurs et métiers qui recrutent.

Dates :

> Mercredi 23 mars de 14h à 16h30

> Mercredi 30 mars de 14h à 16h30

Connectez-vous sur www.mission-locale-rambouillet.fr pour connaître la liste des CFA et secteurs représentés.

❖ Mes démarches, entre recherche d'un centre de formation et d'une entreprise

Une équipe de professionnels vous épaulera afin d'optimiser vos recherches de centre de formation et d'entreprise. Vous repartirez dotés de méthodes efficaces pour vos démarches.

Dates :

> Mercredi 06 avril de 14h à 16h30

> Mercredi 27 avril de 14h à 16h30

> Mercredi 11 mai de 14h à 16h30

> Mercredi 25 mai de 14h à 16h30

❖ L'alternance, conciliation entre formation et expérience : suis-je fais pour ?

Grâce aux professionnels de la Mission Locale la formation en alternance n'aura plus de secret pour vous. Vous aurez ainsi toutes les cartes en main pour faire votre choix !

Dates :

> Mercredi 23 mars de 14h à 16h30

> Mercredi 30 mars de 14h à 16h30

❖ Les outils incontournables (CV, lettre de motivation et entretien d'embauche)

Pour avoir le maximum de chances de décrocher un contrat d'alternance, venez préparer et tester vos outils de recherche et bénéficiez des conseils avisés des conseillers de la Mission Locale. Pendant les vacances scolaires, un atelier intensif de 3 jours, animé par un intervenant extérieur vous est également proposé.

Dates :

> Du lundi 18 au mercredi 20 avril : atelier

« compétences emploi, spécial alternance »

> Mercredi 04 mai de 14h à 16h30

> Mercredi 18 mai de 14h à 16h30

Mercredi 8 juin 2011
de 10h à 16h30
« JOB DATING »

Rencontre avec les employeurs pour décrocher son contrat d'alternance !



CONTACTEZ-NOUS

Pour bénéficier des services gratuits de la Mission Locale, contactez-nous au 01 34 83 34 12.

Faites-vous connaître dès maintenant pour avoir la chance de préparer dans les meilleures conditions votre entrée en formation en alternance.

Nous restons également à votre disposition pour toute information.

PREMIERS PAS EN ENTREPRISE



La formation en alternance permet à un jeune d'être immergé dans le monde du travail, dès l'âge de 16 ans. Cette insertion professionnelle débouche souvent sur un emploi. Cependant trouver dans un même temps, un centre de formation et une entreprise est une démarche fastidieuse, qui prend du temps.

C'est pourquoi la Mission Locale a mis en place un accompagnement spécifique pour faciliter la mise en relation entre jeunes et employeurs.

Notre structure accompagne également les professionnels qui le souhaitent et les informe des avantages de ce type d'embauches. En effet, accompagner un jeune qui suit une formation en alternance permet de former un salarié à part entière aux méthodes de l'entreprise et garantir la transmission des savoir-faire à un futur collaborateur. De plus, la rémunération de l'alternant correspond à un pourcentage du SMIC et permet à l'employeur de bénéficier d'exonérations et/ou d'indemnités. Vous êtes employeur et vous souhaitez obtenir davantage de renseignements sur les conditions de l'alternance ou participer au Job Dating du 8 juin prochain, une chargée de relations entreprises est à votre disposition à la Mission Locale. N'hésitez pas à la contacter !

Ne pas jeter sur la voie publique

La Mission Locale Intercommunale de Rambouillet accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches de recherche d'emploi, d'orientation, de formation et également d'accès au logement, à la santé, aux loisirs et à la culture.

Coordonnées : Galerie Marchande / 2-6, rue Chasles - 78120 Rambouillet / Tél. 01 34 83 34 12

www.mission-locale-rambouillet.fr

Du lundi au vendredi : 9h-12h & 14h-17h (16h le vendredi)

Consultez le planning des ateliers sur notre site internet : www.mission-locale-rambouillet.fr